

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 février 2026

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-02-2026-03

Date de convocation le 06.02.2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 02
Volants : 13

Le onze février deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes, BAZIARD, LOQUET, CAZENAVE, et ETCHART, ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LAMASOU, LETARGUA, HILLOU, LAPÊTRE, et SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : : Mme DAUBAS pouvoir à M CLAVÉ
Mme GUITTONNEAU pouvoir à M LETARGUA

Étaient absents : M LACOSTE-PEDELABORDE
Mme GRAUX

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

OBJET : FINANCES : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 1 909 241,69euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Avenant voie verte et révision de prix :	37 787,09€
- Avenant à la convention Co maitrise d'ouvrage du giratoire :	3 026,04€
- Panneaux lumineux :	24 993,20€
- Passage en LED de l'éclairage du stade :	62 086,90€
- Mission de contrôle technique +PMR + solidité locaux chasse et balltrap	4 560,00€
- Maitrise d'œuvre locaux chasse et balltrap	9 648,00€
- Reprise temporaire de l'impasse de la Géouline	10 450,45€

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

Soit :

- Avenant voie verte et révision de prix	37 787,09€
- Avenant à la convention Co maitrise d'ouvrage du giratoire	3 026,04€
- Panneaux lumineux	24 993,20€
- Passage en LED de l'éclairage du stade	62 086,90€
- Mission de contrôle technique PMR +S +locaux chasse et balltrap	4 560,00€
- Maitrise d'œuvre locaux chasse et balltrap	9 648,00€
- Reprise temporaire de l'impasse de la Géouline	10 450,45€

Soit un total de : 152 551,68€

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260224-11_02_2026_03-DE